



République Française

MAIRIE de BAYONVILLE-SUR-MAD

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de BAYONVILLE SUR MAD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame **Marie-Line ROCH**, Maire.

Nombre de membres :	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

DATE DE CONVOCATION: 16 mars 2026

PRESENTS: MM. ADAM. BELGRINE. BURGER. CHANTRAINE.
MARQUET. TRAVERSA. Mmes DIEUDONNE. MANNS. PANSIOT.
PETITNICOLAS.

ABSENT(S): –

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme PETITNICOLAS

2026-008. OBJET : ELECTION DU MAIRE :

Le Conseil a tout d'abord procédé à l'élection du Maire :

L'élection du Maire est présidée par le doyen d'âge, M. Jean-Pierre BURGER

➤ Election du Maire : Mme Marie-Line ROCH : 9 voix, 2 Bulletins Blancs

2026-009. OBJET : NOMBRE D'ADJOINTS :

Le conseil Municipal fixe le nombre d'adjoints à trois.



2026-010. OBJET : ELECTION DES ADJOINTS :

Sous la présidence du Maire nouvellement élu, il est procédé à l'élection des adjoints :

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Sont élus :

- Election du premier Adjoint : M. Patrick CHANTRAINE : 9 voix, 2 Bulletins Blancs
- Election du deuxième Adjoint : Mme Eva PETITNICOLAS : 9 voix, 2 Bulletins Blancs
- Election du troisième Adjoint : M. Luc ADAM : 9 voix, 2 Bulletins Blancs

Acte rendu exécutoire

- ✓ après dépôt en Sous-Préfecture : le 23 mars 2026
- ✓ affiché ou notifié: le 23 mars 2026

le Maire,
Marie-Line ROCH



Pour extrait conforme
le Maire,
Marie-Line ROCH

